

Or la réponse du Conseil fédéral se trouve être un «*niet*» rétentissant. Me voilà bien frustré, moi qui croyais avoir enfin trouvé le moyen de faire dire oui à Monsieur Blocher, ici présent, «Ober-Neinsager» de la nation. Or, comme je le connais, il aurait certainement adoré le faire, mais il doit être collégial, n'est-ce pas, et représenter l'avis ouvert et tolérant de la majorité du collège gouvernemental! Donc pas de oui, mais un refus sec et sonnant au nom de l'alignement de notre politique extérieure sur ce qui se fait ailleurs. Pourtant, «à travers» Taïwan, il eût été possible de démontrer l'avantage d'avoir une politique de visa autonome, indépendante, flexible.

Hélas, Schengen étant passé par là, nous allons devoir nous aligner sur la politique des visas poursuivie par l'Union européenne, et celle-ci exige un visa pour les ressortissants taïwanais! Heureusement, cela est largement compensé, grâce à Schengen toujours, par une levée de l'obligation de visa pour la Chine populaire, dont tout le monde apprécie l'esprit démocratique et le respect des droits de l'homme version Tianan men! Evidemment, notre gouvernement avait refusé cette levée de l'obligation de visa à l'encontre de la République populaire de Chine pour des raisons sécuritaires. Mais, que voulez-vous, la cohérence relativiste s'accorde très bien de quelques contradictions rafraîchissantes. Revenons cependant à notre île de Formose, comme elle s'appelait il n'y a pas si longtemps. Je crains que ma motion ne soit plus d'actualité depuis le 5 juin dernier, puisque nous aurons les pieds et les poings liés à partir de 2008 en ce qui concerne notre politique des visas. Pourtant, je la maintiens, ne serait-ce que pour un baroud d'honneur, pour démontrer mon attachement à notre souveraineté d'Etat-nation indépendant, avant que celle-ci soit définitivement devenue un avatar poussiéreux dans les livres d'histoire.

Je vous invite donc à adopter ma motion, rien que pour le principe et la beauté du geste, rien que pour faire preuve d'indépendance et d'ouverture, des valeurs apparemment largement répandues dans cette salle!

Blocher Christoph, Bundesrat: Wir haben Ihnen die Gründe, warum wir die Ablehnung dieser Motion beantragen, aufgeführt. Es ist festzustellen, dass seit dem 1. Oktober 2001 Inhaber eines gültigen, durch die taiwanesischen Behörden ausgestellten Passes und eines gültigen Schengen-Visums für einen Aufenthalt in der Schweiz von höchstens drei Monaten insbesondere als Touristen, Besucher, Geschäftsleute, Teilnehmer an Konferenzen und Kongressen von der Visumpflicht befreit sind. Der Motionär ersucht aber den Bundesrat, noch einen Schritt weiterzugehen. Er will, dass Taiwanesen auch dann von der Visumpflicht befreit werden, wenn sie kein Schengen-Visum haben, das heisst, Taiwan würde unter die generell visumfreien Länder fallen. Das ist nicht ohne Komplikationen.

Wir prüfen natürlich immer wieder neu, ob wir bei Ländern – auch wenn wir mit diesen keine diplomatischen Beziehungen haben – die Visumfreiheit einführen sollten. Wir sind bis jetzt zum Schluss gekommen, dass dies für Taiwan unzweckmäßig ist. Es gilt auch zu beachten, dass kein europäisches Land für Taiwan eine Visumbefreiung erlassen hat, insbesondere auch wegen der politisch zum Teil nicht einfachen Verhältnisse, die im asiatischen Raum bestehen. Das ist hier zu berücksichtigen.

Der Bundesrat beantragt Ihnen die Ablehnung der Motion. Dies wird auch gestützt durch die Tatsache, dass taiwanische Geschäftsleute die beantragten Visa rasch und ohne Schwierigkeiten erhalten. Das Visumverfahren dauert nur kurz, im Gegensatz zum Beispiel zum amerikanischen Visumverfahren, bei welchem außerordentlich komplizierte Vorschriften zur Anwendung kommen. Das Visum ist auch von Geschäftsleuten nie als grosses Problem empfunden worden – eine Visumbefreiung würde die wirtschaftlichen Beziehungen kaum verändern. Für taiwanische Touristen wird die Situation dadurch erleichtert, dass wir das Schengen-Visum anerkennen. Wenn jemand also einen gültigen Pass besitzt, hat er dazu entweder ein schweizerisches Vi-

sum oder eben ein gültiges Schengen-Visum, das ihn zur Einreise berechtigt, und zwar als Tourist oder Geschäftsperson für drei Monate, sodass hier also keine Schwierigkeiten bestehen.

Da Taiwanesen für die Einreise in die Schengener Staaten ohnehin ein Visum benötigen und die Touristen aus Asien in der Regel nicht nur ein europäisches Land besuchen, sondern mehrere, ist die Anerkennung des Schengen-Visums für die Durchreise durch die Schweiz natürlich ein Vorteil und wird auch ohne Weiteres anerkannt.

Wir glauben auch, dass die Massnahme, wie sie der Motionsvorschlag – d. h. also generelle Visumfreiheit –, kaum Auswirkungen auf den schweizerischen Tourismus und die geschäftlichen Beziehungen hätte, aber Komplikationen schaffen würde, die nachteilig wären. Wir könnten deshalb bis jetzt die Aufhebung der Visumpflicht für Taiwan nicht beantragen. Selbstverständlich werden wir die Situation immer wieder neu prüfen.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion 74 Stimmen
Dagegen 87 Stimmen

04.3047

Motion Darbellay Christophe.

Erleichterte Einreise für chinesische Touristen

Motion Darbellay Christophe. Faciliter la venue en Suisse des touristes chinois

Einreichungsdatum 09.03.04
Date de dépôt 09.03.04

Nationalrat/Conseil national 13.06.05

Darbellay Christophe (C, VS): Nous quittons la province d'Oskar Freysinger, Taïwan, pour la Chine, à savoir la République populaire de Chine. La proposition que je fais ici revient presque à enfoncer une porte ouverte. Elle consiste à autoriser les touristes chinois porteurs d'un visa Schengen, qui visitent pour la première fois la Suisse, à entrer sans visa spécifique en Suisse, hormis donc le visa Schengen. C'est un vieux «postulat» des milieux du tourisme suisse, qui le soutiennent; c'est dans le cas présent une motion cosignée par 25 parlementaires toutes tendances confondues, de la droite à la gauche.

Lorsque j'ai déposé cette motion, le contexte était un petit peu différent de celui d'aujourd'hui puisque nous venions d'adopter les accords bilatéraux d'association de la Suisse à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin. Ma motion ne porte pas sur l'entier de cette association, c'est un petit élément; c'est une proposition qui, même si elle est un élément isolé, nous permet de faire un premier pas dans une direction qui nous permette de développer notre marché, pour le tourisme suisse.

Cette proposition donnerait un coup de pouce bienvenu au secteur touristique, un secteur qui est cher à l'économie suisse puisqu'il représente le 4 pour cent de notre produit intérieur brut, mais qu'il va jusqu'à représenter le 80 pour cent du produit intérieur brut de certaines régions et communes de montagne. Nous étions, en 1950, la cinquième destination mondiale pour le tourisme, nous sommes aujourd'hui la vingt-deuxième et nous devons faire en sorte que, demain, nous nous rapprochions du haut du classement.

Les touristes chinois représentent un potentiel économique important. Ce sont des touristes qui dépensent plus que la moyenne; ce sont 300 millions de personnes aujourd'hui – beaucoup plus demain –, qui ont un pouvoir d'achat élevé.



Enfin, la Suisse est la destination la plus internationale des Alpes; elle est par exemple trois fois plus demandée que l'Autriche par les touristes d'outre-mer.

Pourquoi se priver de ce potentiel en maintenant des obstacles administratifs outranciers, avec ces deux visas – un visa Schengen, un visa suisse –, avec un prix de voyage qui prend l'ascenseur? Maintenir ces barrières, c'est faire en sorte que les touristes évitent la Suisse. Nous devons reprendre place dans le marché mondial du tourisme, marché qui croît de 4 pour cent par année, d'un peu moins de 2 pour cent en Suisse, mais de 8 à 10 pour cent lorsqu'il s'agit de pays comme la Chine.

Je ne demande ici rien d'autre que l'application intelligente des bases légales que nous avons, comme cela a été fait par le Conseil fédéral depuis l'an 2000, par exemple, avec l'adoption du visa Schengen pour tous les touristes en provenance de Thaïlande et du golfe Persique. Cette simple décision, qui date maintenant de cinq ans, a permis un afflux de ces touristes, qu'il s'agisse de personnes venues pour le tourisme de délassement ou pour le tourisme d'affaires.

Nous voulons aussi renforcer les effets de l'accord que nous avons, puisque la Suisse est aujourd'hui une destination approuvée par les tours opérateurs chinois. Donc je ne comprends pas très bien, dans ce contexte positif, la réponse catégorique et sans nuance du Conseil fédéral.

Nous venons d'adopter l'association aux accords de Schengen et de Dublin, et le Conseil fédéral nous disait dans sa réponse, il y a bientôt une année maintenant, que, pour des motifs de sécurité et de politique migratoire, il refusait cette motion. Il n'entrant pas en matière parce qu'il y a des triades, parce qu'il y a des passeurs, parce qu'il y aurait de la criminalité non maîtrisée si l'on acceptait cette motion.

Mais enfin, c'est un argument que l'on n'a jamais entendu de la part du Conseil fédéral pendant toute la campagne sur Schengen/Dublin. Et là, lorsqu'on parle d'un petit élément qui permettrait à un secteur qui en a bien besoin d'avancer et de progresser, il s'y oppose.

La crainte de la criminalité engendrée par des pseudo-touristes venant de Chine, comme l'a justement dit mon collègue Oskar Freysinger, n'est pas justifiée. On croit rêver en lisant la réponse du Conseil fédéral, au lendemain de l'adoption de l'association aux accords de Schengen/Dublin qu'il a pourtant fortement soutenue.

Alors je me demande ce qui s'oppose encore à l'adoption de cette motion, ne serait-ce que d'ici l'entrée en vigueur en 2008 des accords de Schengen/Dublin, et je pense qu'on peut voter sans arrière-pensée ce genre de proposition, qu'on soit pour ou contre Schengen. Si on est contre Schengen, il y a évidemment, d'un côté, l'argument de l'autonomie, de la souveraineté d'un pays qui décide ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas et, de l'autre, la constatation qui revient à dire pourquoi se priver du premier pas en direction d'un accord que le peuple a de toute manière accepté.

Je vous invite – même si c'est pour le baroud d'honneur – à accepter cette motion, puisque à mon sens aucun élément fondamental ne s'y oppose.

Blocher Christoph, Bundesrat: Wir haben Ihnen die Gründe bereits in der Stellungnahme des Bundesrates dargelegt. Wie Herr Freysinger will Herr Darbellay jetzt eine erleichterte Einreise nicht nur für Taiwanesen, sondern auch für die chinesischen Touristen; natürlich auch weil diese angesichts der Gesamtbevölkerung, rein zahlenmäßig mindestens, in der Mehrzahl sind.

In dieser Sache ist sehr viel gegangen, seit Sie Ihre Motion eingereicht haben und seit diese beantwortet wurde. Es wurde ein Memorandum of Understanding zwischen der Schweiz und der Volksrepublik China abgeschlossen. Es ist am 1. September 2004 in Kraft getreten. Die Schweiz hat damit die Anerkennung als offizielle Tourismusdestination erhalten und ist deshalb für chinesische Touristengruppen erschlossen. Das sehen Sie allein daran, dass 2002 und 2003 aus China je 55 000 Touristen ein Visum für die Einreise in die Schweiz erhielten; 2004 waren es 118 000, also

mehr als doppelt so viele. Dieser Zuwachs ist auf die letzten drei Monate zurückzuführen, nämlich seit dieses Memorandum in Kraft ist. Es läuft somit sehr gut mit der Visumerleichterung.

Eine völlige Öffnung und Anerkennung des Schengen-Visums möchten wir nicht vornehmen. Auch die europäischen Staaten bestätigen uns, dass eine relativ grosse Zahl von Triaden und Schleppern vorhanden ist. Ohne eingehendes Informationssystem und ohne Kenntnis, wer wo nicht einreisen darf, ist es nicht möglich, diesen Markt zu öffnen. Das Kriminalitätsrisiko ist nach wie vor relativ hoch. Aber wir sind der Auffassung, mit dieser Lösung einen Weg gefunden zu haben; sie kommt dem Tourismus entgegen und lässt eine relativ grosse Zahl von chinesischen Touristen zu. Unseres Erachtens gibt es heute eigentlich keine chinesischen Touristen mehr, die die Schweiz meiden müssen, weil wir eine andere Visumpraxis haben.

Nachdem wir diese Erleichterungen eingeführt haben, sollten Sie erst recht die Ablehnung der Motion befürworten, weil so gleichzeitig auch das Sicherheitsrisiko eingedämmt werden kann.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion 151 Stimmen
Dagegen 13 Stimmen

04.3126

Interpellation Pagan Jacques. Visumpflicht für rumänische Staatsangehörige Interpellation Pagan Jacques. Visa obligatoire pour les ressortissants roumains

Diskussion – Discussion

Einreichungsdatum 18.03.04
Date de dépôt 18.03.04

Nationalrat/Conseil national 08.10.04

Nationalrat/Conseil national 13.06.05

Pagan Jacques (V, GE): J'ai pris l'extrême liberté, voire la folle audace, de me déclarer non satisfait de la réponse du Conseil fédéral du 26 mai 2004, parce que tout simplement celle-ci ne me satisfait pas, en ce sens qu'elle ne me paraît ni pertinente ni suffisante.

Je ne comprends en effet toujours pas le motif profond ayant justifié la levée du caractère obligatoire du visa pour les ressortissants roumains à partir du 22 février 2004. Je le comprends d'autant moins que le Conseil fédéral fonde sa réponse sur deux critères fondamentaux qui guident sa politique en matière de visa. Le premier est la politique de sécurité et le second est la politique migratoire.

Or s'agissant du premier critère, le tableau que dresse le Conseil fédéral au chiffre 3 de sa réponse au sujet de la délinquance des ressortissants roumains en Suisse est quasiment apocalyptique. J'en déduis que l'une des deux conditions posées pour la levée du caractère obligatoire du visa n'est donc manifestement pas satisfaite, surtout si l'exécutif fédéral est le premier à constater dans sa réponse que cette levée intervient effectivement à un moment où les infractions commises par des groupes de Roumains sont en augmentation.

S'agissant maintenant du deuxième critère – la politique migratoire –, le Conseil fédéral justifie cette mesure contestable par le fait que la Roumanie a unilatéralement levé l'obligation de visa pour les ressortissants suisses, comme elle l'a fait d'ailleurs pour tous les citoyens de l'Union européenne. Ce geste de la Roumanie commandait-il pour autant à lui seul la réciprocité de la part de notre pays? Est-

